

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 12 janvier 2021 à huis clos par visioconférence.

Sont présents, M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste également à la séance par visioconférence.

Ouverture de la séance

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que cet état d'urgence a été prolongé par des périodes additionnelles de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents par visioconférence et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Il est proposé par Michel Blanchard et résolu que ce Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Adopté à l'unanimité.

2021-01-001

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 30 novembre 2020 qui affiche un solde à la caisse de 250 030,92 \$, des dépôts à terme au montant de 856 035,31 \$, des ajustements et des chèques en circulation pour un total de 49 572,46 \$, pour un solde aux livres de 1 056 493,77 \$. Le total des revenus de novembre se chiffre à 23 373,19 \$ et celui des dépenses à 141 509,53 \$.

2021-01-002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2020;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 et ceux des séances extraordinaires du 16 décembre 2020 soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-003

Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 114 794,69 \$ et des comptes payés pour un montant de 50 678,38 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de janvier 2021 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 25 novembre au 28 décembre 2020.

2021-01-004

Fermeture de l'hôtel de ville en raison des consignes émises en lien avec la Covid-19

Considérant les consignes émises par le gouvernement provincial en lien avec la Covid-19 depuis le 15 décembre 2020;

Considérant que ce Conseil est d'avis que la fermeture de l'hôtel de ville à la population répond aux consignes émises par le gouvernement;

Considérant que ce Conseil souhaite maintenir les services à la population tout en assurant sa sécurité ainsi que celle des employés municipaux en favorisant le télétravail lorsque possible;

Considérant que la présence de certains employés municipaux est requise afin d'assurer le fonctionnement de la Municipalité et répondre adéquatement aux demandes de la population reçues par téléphone ou par courriel;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil entérine la décision de la direction générale de fermer l'hôtel de ville à la population du 17 décembre 2020 au 8 février 2021 tout en assurant le maintien de certains services à la population.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

Le conseiller Gilles Hébert donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté pour adoption afin d'établir les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2020 de certains cours d'eau.
Il profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2021-01-005

Programmation de travaux soumise dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-006

Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour AccèsCité
Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels AccèsCité avec la compagnie PG Solutions, pour une période de 12 mois débutant le

1^{er} janvier 2021 au coût de 8 182 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-007

Renouvellement de l'abonnement au service de diffusion GOnet

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil renouvelle l'abonnement au service de diffusion GOnet par Groupe de géomatique Azimut inc., pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2021 au coût de 2 088 \$ plus taxes ainsi que les services de mise à jour de la matrice graphique et du rôle d'évaluation foncière au coût unitaire de 100 \$ plus taxes et affecte ces dépenses au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-008

Résolution en lien avec la tarification pour les services en communication

Considérant que ce Conseil a retenu en mai 2018 les services de MFCommunications pour la gestion du site web et de la page Facebook de la Municipalité;

Considérant que MFCommunications assure la coordination entre les différents véhicules de communication ainsi que la confection du journal municipal sous la supervision de la direction générale;

Considérant la demande d'augmentation de tarif présentée par MFCommunications à la direction générale;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil accorde l'augmentation tarifaire de 1 \$ demandée par MFCommunications pour les services en communication requis et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-009

Résolution fixant le tarif pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville

Considérant que le tarif accordé pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville est demeuré le même depuis 2010;

Considérant que la situation reliée à la Covid-19 a augmenté les tâches en lien avec l'entretien ménager;

Considérant que des bureaux seront aménagés à l'étage de l'hôtel de ville au cours de l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accorde une augmentation hebdomadaire de 20 \$ pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville à compter de 2021 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-141.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-010

Adhésion 2021 à Québec Municipal

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 175,10 \$ plus taxes pour défrayer le coût de l'adhésion

2021 de la municipalité à Québec Municipal et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-011 Adhésion 2021 à l'Association des directeurs municipaux du Québec
Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise un montant de 959,13 \$ taxes incluses pour défrayer le coût de la cotisation 2021, incluant la protection assurance, à l'Association des directeurs municipaux du Québec et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-190-00-494 et 02-190-00-423.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-012 Renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska
Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 50 \$ pour défrayer le coût de l'adhésion 2021 de la municipalité à OBV Yamaska et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-013 Adhésion 2021 à l'Association des chefs de services d'incendie du Québec
Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise un montant de 316,43 \$ incluant les taxes pour défrayer le coût de notre adhésion 2021 à l'Association des chefs de services d'incendie du Québec et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-014 Renouvellement du contrat de soutien annuel pour le logiciel Première Ligne
Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat de soutien annuel 2021 pour le logiciel Première Ligne au coût de 999 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-726.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-015 Offre forfaitaire pour les services de prévention de l'année 2021

Considérant l'offre soumise par Formation E.M.P. en lien avec les services de prévention requis pour l'année 2021;

Considérant que le forfait présenté inclut le service d'inspection par un technicien certifié en prévention des incendies des risques très élevés, élevés et moyens tel que le prévoit le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel, incluant la rédaction de recommandations et de plans d'intervention pour les risques très élevés et élevés;

Considérant que le coût annuel du forfait sera applicable au prorata si le nombre d'inspections de risques très élevés, élevés et moyens prévus au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel pour l'année 2021 n'est pas atteint;

Considérant que le forfait soumis prévoit les recherches des causes et circonstances d'incendie (RCCI) suite aux incendies incluant la rédaction d'un rapport de recommandations ainsi que la réponse aux questions des citoyens en matière de prévention incendie, le soutien à la direction générale et aux élus sur des points

portant sur la prévention incendie et la supervision des activités du Service de sécurité incendie et des activités d'éducation du public en prévention incendie;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil retienne l'offre 2021 soumise par Formation E.M.P., au coût de 6 000 \$, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-442.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-016

Résolution relative aux travaux 2021 effectués dans l'emprise des routes entretenues par le MTQ

Considérant que la Municipalité de Saint-David effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout, etc.) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

Considérant que certains de ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

Considérant que dans chacun de ces cas, la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant également, que la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu :

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
2. Que le conseil de la Municipalité de Saint-David demande au ministère des Transports que la présente résolution tienne lieu de « dépôt de garantie » de la part de la Municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille (10 000 \$) dollars et que la municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée.
3. Que François Marginean, inspecteur municipal soit habilité à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie, selon le cas, à titre de représentant autorisé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-017

Approbation du budget 2021 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel (ensemble immobilier 2775)

Considérant que le document *Rapport d'approbation du budget 2021* pour l'OH de Pierre-De Saurel émis le 11 décembre 2020 prévoit un déficit de 22 402 \$ pour l'ensemble immobilier 2775;

Considérant que la municipalité de Saint-David doit contribuer à 10% du déficit ou recevoir 10% du bénéfice pour l'ensemble immobilier 2775 de l'OH Pierre-De Saurel;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve le budget 2021 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour l'ensemble immobilier 2775, autorise le versement d'un montant de 2 240 \$ représentant 10% du déficit prévu et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-520-00-963.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-018

Ajustements 2018 et 2019 reçus de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel (ensemble immobilier 2775)

Considérant que l'état de la variation des contributions par ensemble immobilier au 31 décembre 2018 reçu de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel affiche un montant à payer de 628 \$ pour l'ensemble immobilier 2775 situé à Saint-David;

Considérant que l'état de la variation des contributions par ensemble immobilier au 31 décembre 2019 reçu de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel affiche des redressements au montant de 1 287 \$ pour 2018 ainsi qu'un montant à payer de 2 094 \$ pour l'ensemble immobilier 2775 en 2019;

Considérant que l'état de la variation des contributions par ensemble immobilier au 31 décembre 2019 mentionne une contribution de 934 \$ versée par la Municipalité de Saint-David mais ne tient pas compte du montant de 1 721 \$ versé en janvier 2020 suite à l'approbation du budget révisé 2019 pour l'immeuble immobilier 2775 soumis par l'Office d'habitation Pierre-De Saurel;

Considérant que la directrice générale de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel a confirmé que le montant de 1 721 \$ versé par la Municipalité sera inscrit pour l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 3 075 \$ à l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour l'ensemble immobilier 2775 afin de régler les montants dus pour les exercices financiers 2018 et 2019 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-520-00-963.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-019

Adhésion 2021 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

Considérant qu'une part de l'adhésion 2021 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement du Québec à la COMBEQ est recouvrable en vertu de l'entente relative à un service en matière d'inspection et prévoyant la fourniture de services conclue avec la municipalité du Village de Massueville et celle de Sainte-Victoire-de-Sorel;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise un montant de 436,91\$ pour défrayer le coût de notre adhésion 2021 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-610-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-01-020

Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale

Considérant que la Municipalité souhaite répondre adéquatement aux besoins de sa population;

Considérant la période de couvre-feu décrétée par le gouvernement du Québec du 9 janvier au 8 février 2021;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter l'horaire de la bibliothèque afin de permettre aux bénévoles de respecter le couvre-feu imposé;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyer par Linda Cournoyer et résolu de modifier à compter du 13 janvier 2021 et pour toute la période du couvre-feu l'horaire de la bibliothèque Laure-Desrosiers qui s'établira comme suit : le mardi, de 14 h à 16h, le jeudi de 19 h à 19 h 30 ainsi que le samedi de 10 h à midi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue.

Levée de la séance

2021-01-021

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
POUR DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2021**

Je soussignée certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2021 sont projetées.

Délivré à Saint-David, ce 12 janvier 2021.

Sylvie Letendre, directrice générale et secrétaire-trésorière.